



Share



Tweet



Forward

# Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 22: Avril 2016

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to  
**End All Corporal Punishment  
of Children**

---

## La principale information de ce numéro:

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la nouvelle édition de notre brochure [Progrès et Retards en Afrique](#) (en anglais et en français) est désormais disponible. La brochure vise à soutenir le plaidoyer pour la réforme juridique en vue d'interdire les châtiments corporels. Elle contient des informations graphiques sur les progrès réalisés en faveur de la réforme juridique, elle identifie les Etats ayant enregistré des progrès et les Etats où peu ou pas de progrès n'ont été réalisés. La brochure contient également les conclusions des organes de suivi des traités internationaux ou régionaux, ainsi que d'autres informations utiles.

1. [Qui sommes-nous?](#)
  2. [Récent progrès en Afrique](#)
  3. [Campagnes](#)
  4. [Actualité des droits de l'Homme](#)
  5. [Ressources: Recherches/Rapports/Publications](#)
  6. [Demande d'informations](#)
- 

## 1. Qui sommes-nous?

The Global Initiative ([www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le

biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique.

Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes, et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtiments corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à manifester leur soutien en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels en [adhérant aux objectifs](#) de Global Initiative et [souscrivez à notre bulletin](#).

[Retour au sommaire](#)

---

## 2. Récent progrès en Afrique

*Afrique du Sud:* Le Forum national de la protection de l'enfance (NCCPF) s'est réuni en mars 2016 dans le cadre d'une consultation portant sur la politique nationale de la protection de l'enfance. Lors de cette réunion, les participants ont adopté une proposition d'amendement de la loi sur l'enfance visant à interdire les châtiments corporels dans tous les cadres; l'amendement sera inclus dans la politique nationale de la protection de l'enfance avant d'être intégré au projet d'amendement de la loi sur l'enfance. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du [Groupe de travail sur la discipline positive en Afrique du Sud](#).

*Érythrée:* Les châtiments corporels en tant que peine criminelle pour les mineurs ont finalement été abrogés, faisant de l'Érythrée l'un des 48 pays en Afrique à avoir interdit les châtiments corporels judiciaires. Parmi les peines autorisées, le Code pénal de 2015 ne prévoit aucune disposition concernant les châtiments corporels (art. 62), de même que pour les mesures applicables aux enfants et mineurs délinquants. (art. 101- 103). Avant cette réforme, les coups de fouet aux mineurs délinquants étaient licites en vertu du Code pénal de transition de 1957. Des informations selon lesquelles ils avaient été abrogés par la Proclamation No. 4/1991 n'avaient pas pu être vérifiées. Malheureusement, le nouveau Code pénal confirme le "droit de correction ou de discipline", signifiant que les châtiments

corporels sont licites au sein du foyer, dans les structures d'accueil, les garderies, les écoles et les établissements pénitentiaires.

*Mozambique:* Lors de la 24ème session de l'Examen périodique universel (EPU) en janvier 2016, des recommandations en vue d'interdire les châtiments corporels ont été formulées à l'attention du Mozambique, à l'instar d'autres Etats Africains (voir ci-dessous). Le gouvernement du Mozambique a immédiatement et expressément accepté ces recommandations; il s'agit là d'un premier engagement public du Mozambique en faveur de l'interdiction, celui-ci fait désormais partie de la liste des Etats officiellement engagés en faveur de l'interdiction totale.

*Ouganda:* L'Ouganda est parvenue à obtenir l'interdiction des châtiments corporels en milieu scolaire. La loi sur l'enfance a été amendée grâce à un nouvel article 106A qui prévoit qu' « une personne ayant autorité dans des établissements d'enseignement ne pourra soumettre un enfant à aucune forme de châtiments corporels ». Un nouvel article 42B dispose que la prévention et les programmes d'intervention précoce « doivent mettre l'accent sur ... (b) le développement d'aptitudes de parentalité appropriées et la capacité des parents et tuteurs à protéger le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant, dont la promotion des formes de discipline positive et non-violente », toutefois, une autre réforme sera nécessaire pour interdire tous les châtiments corporels des enfants.

*Zimbabwe:* Lors d'une réunion rassemblant des parents et administrateurs d'écoles issus de 576 écoles primaires et secondaires de Gweru dans la province du Midlands, M. Lazarus Dokora, le ministre de l'éducation primaire et secondaire a mis en garde les enseignants contre le recours aux châtiments corporels infligés aux élèves, en soulignant qu'ils feraient l'objet de poursuites judiciaires ([myzimbabwe.co.zw](http://myzimbabwe.co.zw), 9 mars 2016). Les châtiments corporels sont toutefois licites à l'école: une réforme juridique est nécessaire pour les interdire totalement et fournir ainsi une base légale solide pour former les enseignants contre leur usage.

[Retour au sommaire](#)

---

### 3. Campagnes

#### Campagnes mondiales

*Il est grand temps de mettre un terme à la violence contre les enfants:* Lancée en mars 2016 et soutenue par le bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire

général sur la violence à l'encontre des enfants et des partenaires, l'initiative "Il est grand temps" vise à stimuler et appuyer des initiatives positives, visibles et concrètes pour mettre un terme à la violence faite aux enfants dans le monde – afin d'atteindre les objectifs pour le développement durable liés à la violence à l'encontre des enfants, en particulier l'objectif 16.2 visant à mettre un terme avant 2030, à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants. Faisant usage des TIC, de l'Internet et des réseaux sociaux, cette initiative vise à offrir une plateforme aux gouvernements, aux organisations, institutions, aux enfants et parents pour exprimer leur engagement contre la violence faite aux enfants et soutenir les actions pour prévenir et traiter de la violence. Pour plus d'information, consulter: <https://www.endviolenceagainstchildren.org/>

### Actions nationales

**Egypte:** Le Conseil national de l'enfance et de la mère ([National Council for Childhood and Motherhood](#)) a lancé une campagne de sensibilisation sur la violence scolaire. La campagne comprend une formation sur les techniques modernes d'enseignement afin de permettre aux enseignants de ne plus recourir aux châtiments corporels à l'encontre des élèves. (*Egypt Independent*, 4 mars 2016)

**Gambie:** L'organisation Child Protection Alliance (CPA) a organisé une formation de trois jours au village de Sanyang, sur les thèmes de la violence basée sur le genre et les châtiments corporels. La formation destinée aux enfants pairs éducateurs fait partie du nouveau projet de l'organisation visant à renforcer les capacités des jeunes et des parties prenantes, notamment les femmes et les tribunaux de district sur les droits de la protection de l'enfance. (*The Point*, 3 mars 2016)

**Ghana:** Lors d'un atelier organisé par le Service d'éducation du Ghana (GES), le directeur général du GES, M. Jacob Kor. a appelé les enseignants à cesser d'avoir recours aux châtiments corporels, lesquels sont la cause d'un nombre croissant d'abandons scolaires. L'atelier de deux jours qui a rassemblé des coordonnateurs d'orientation et d'écoute venant de différentes régions du pays, ainsi que des représentants de syndicats d'enseignants, des défenseurs des droits humains et des organisations non gouvernementales (ONG), visait à examiner les formes alternatives de discipline qui seraient bénéfiques aux élèves. Le GES a recommandé le développement d'un outil afin d'aider à protéger les droits des enfants, et orienter les enseignants sur les moyens de discipliner les élèves. (*Graphic Online*, 23 février 2016)

*Nigeria*: En février 2016, l'Etat de Lagos a lancé sa campagne pour mettre un terme à la violence faite aux enfants à Lagos. Cette campagne constitue l'adaptation par l'Etat de l'Agenda national pour mettre un terme à la violence faite aux enfants, inauguré par le Président Muhammadu Buhari en septembre 2015, en réponse aux conclusions de l'enquête nationale détaillée sur la violence faite aux enfants (mentionnée dans notre numéro précédent). (*Punch*, 23 février 2016)

[Retour au sommaire](#)

---

## 4. Actualité des droits de l'Homme

### Principales décisions et recommandations, etc.

La 71<sup>ème</sup> session du [Comité des droits de l'enfant](#) a eu lieu en janvier 2016. Dans ses observations finales, le Comité a recommandé des mesures d'éducation et de sensibilisation sur la loi interdisant les châtiments corporels au **Benin**; il a exprimé sa préoccupation quant à la prévalence des châtiments corporels au **Kenya** malgré leur interdiction prévue par la Constitution, et il a recommandé un examen de toutes les lois pertinentes, ainsi qu'une série de mesures pour garantir la mise en œuvre effective de cette interdiction. Concernant le **Sénégal**, le Comité a salué le Plan d'action national sur la réforme légale pour l'incrimination des châtiments corporels et de toutes formes de violences faites aux enfants ; il a recommandé l'abrogation de la législation autorisant les châtiments corporels et l'adoption d'une interdiction expresse dans tous les cadres, y compris au sein du foyer. Le Comité a noté que les châtiments corporels étaient interdits dans les écoles et en milieu carcéral en **Zambie**, et il a recommandée qu'ils soient interdits dans tous les cadres, y compris au sein du foyer. Au **Zimbabwe**, le Comité a exprimé sa préoccupation concernant le recours généralisé aux châtiments corporels, il a recommandé l'abrogation ou l'amendement de toutes les dispositions autorisant leur usage, ainsi que l'adoption d'une interdiction expresse, accompagnée de mesures d'éducation et de sensibilisation.

Dans de nombreux cas, le Comité a fait référence au nouveau contexte des objectifs pour le développement durable, dont l'objectif 16.2 vise à mettre un terme à la violence dont sont victimes les enfants.

Suite à l'examen de la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques par l'**Afrique du Sud**, le [Comité des droits de l'homme](#) a, lors de sa 116<sup>ème</sup> session, exprimé sa préoccupation concernant la légalité des châtiments

corporels au sein du foyer et leur usage continu en milieu scolaire malgré leur interdiction. Le Comité a exhorté le gouvernement à mettre un terme aux châtimets corporels dans tous les cadres, notamment par le biais de mesures législatives.

Lors de la 31ème session du [Conseil des droits de l'homme](#) qui a eu lieu en février/mars 2016, les rapports des Etats examinés au cours de la 23ème session de l'EPU de novembre 2015 ont été adoptés et les gouvernements qui n'avaient pas répondu durant les examens ont officiellement soumis leurs réponses au Conseil. Aucune recommandation particulière n'a été faite à la **Mauritanie**, mais des recommandations générales en faveur de l'harmonisation des lois avec les normes internationales et le renforcement de la législation sur la violence domestique ont été acceptées par le gouvernement. Le **Rwanda** avait déjà accepté les recommandations en faveur de l'interdiction de tous les châtimets corporels.

La 24ème session de l'EPU a eu lieu en janvier 2016. Des recommandations en faveur de l'interdiction des châtimets corporels ont été faites au **Mozambique**, à la **Namibie**, aux **Seychelles**, à la **Sierra Leone** et à la **Somalie**. Le gouvernement du Mozambique a aussitôt expressément accepté la recommandation; il s'agit là d'un nouvel engagement public du Mozambique en faveur de l'interdiction, lequel fait désormais partie de la liste des Etats étant officiellement engagés en faveur de l'interdiction. Les réponses des autres Etats sont prévues au plus tard en juin 2016.

### **Briefings aux organes des droits humains**

The Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d'identifier les ONG et institutions des droits de l'homme "clés" dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

[vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Vous trouverez ci-dessous la liste des Etats qui seront examinés par les organes de suivi des traités. Concernant les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux Comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#). Nous demeurons disponibles pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme, sur les informations pratiques

concernant la soumission des rapports alternatifs (courriel: [vohito@endcoporalpunishment.org](mailto:vohito@endcoporalpunishment.org)).

*Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant:*

Le Comité se réunira lors de la 27ème session ordinaire et sa 11ème pré session en mai 2016, a Addis-Abeba en Ethiopie. Lors de la pré session, le Comité examinera les rapports alternatifs des OCS venant de [Côte d'Ivoire](#), du [Cameroun](#), du [Ghana](#) et de la [Sierra Leone](#).

*Comité des droits de l'enfant:*

- (1) La session 72 aura lieu en mai/juin 2016. Le Comité examinera le rapport du [Gabon](#)
- (2) La session 74 du Groupe de travail pré session aura lieu en juin 2016. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le [Malawi](#), la [République centrafricaine](#) et la [RD Congo](#)
- (3) La session 73 aura lieu en septembre 2016. Le Comité examinera les rapports de [l'Afrique du Sud](#) et de la [Sierra Leone](#)

*Comité contre la torture:*

- (1) La session 58 aura lieu en juillet/aout 2016. Le Comité examinera les rapports du [Burundi](#) et du [Cap - Vert](#)
- (2) La session 59 aura lieu en novembre/décembre 2016. Le Comité examinera le rapport de la [Namibie](#) et adoptera la liste des points à traiter avant l'examen de la [Côte d'Ivoire](#)

*Comité des droits économiques, sociaux et culturels:*

- (1) La session 58 aura lieu en juin 2016. Le Comité examinera les rapports de [l'Angola](#) et du [Burkina Faso](#)
- (2) La session 59 aura lieu en septembre/octobre 2016. Le Comité examinera le rapport de la [Tunisie](#)

*Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:*

- (1) La session 64 aura lieu en juillet 2016. Le Comité examinera le rapport du [Mali](#)
- (2) La session 66 du Groupe de travail pré session aura lieu en juillet 2016. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le [Rwanda](#)
- (3) La session 65 aura lieu en octobre/novembre 2016. Le Comité examinera le rapport du [Burundi](#)

*Comité des droits des personnes handicapées:*

- (1) La session 16 aura lieu en aout/ septembre 2016. Le Comité examinera le

rapport de l'[Ethiopie](#)

*Comité des droits de l'homme:*

(1) La session 117 aura lieu en juin/ juillet 2016. Le Comité examinera les rapports du [Burkina Faso](#) et du [Ghana](#)

(2) La session 118 aura lieu en octobre/novembre 2016. Le Comité examinera le rapport du [Maroc](#), et la task force adoptera la liste des points à traiter avant l'examen du [Togo](#)

### **L'Examen périodique universel**

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org)).

Les Etats africains prochainement examinés dans le cadre de l'EPU sont les suivants:

(1) Session 25 (mai 2016) – [Rép. Unie de Tanzanie](#), [Soudan](#), [Swaziland](#)

(2) Session 26 (octobre/novembre 2016) – [Ouganda](#), [Soudan du Sud](#), [Togo](#), [Zimbabwe](#)

[Retour au sommaire](#)

---

## **5. Ressources: Recherches/Rapports/Publications**

### **Ressources régionales**

*Publication de Global Initiative:* La dernière édition de la brochure [Progrès et Retards en Afrique](#) (en anglais et en français) est désormais disponible. Contenant des informations graphiques clés sur les progrès actuels en faveur de l'interdiction, la brochure vise à soutenir le plaidoyer en faveur de la réforme juridique pour interdire les châtiments corporels. Pour plus d'information, contacter:

[vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

### Ressources nationales

*Namibie:* Le Legal Assistance Centre (Centre d'assistance juridique) a publié un [briefing sur les alternatives aux châtiments corporels](#). Le briefing contient des informations sur la perception et la légalité des châtiments corporels en Namibie. Il présente 20 alternatives aux châtiments corporels adaptées au contexte namibien.

[Retour au sommaire](#)

---

## 6. Demande d'informations

### Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à: [triona@endcorporalpunishment.org](mailto:triona@endcorporalpunishment.org) pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

### Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtiments corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante:

[vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées

- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)

---

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante:

[vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org). Si votre organisation ne fait pas partie de notre liste de supporters, merci d'y souscrire ([en ligne](#) ou par courriel: [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org)).

---



**Our mailing address is:**

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children  
The Foundry  
17 Oval Way  
London, London SE11 5RR  
United Kingdom

[Add us to your address book](#)